

LE PLOYRON : consultation du public sur la demande d'exploiter un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 3,6 MW (Mégawatts) à 4,5 MW, d'une hauteur totale de 165 mètres en bout de pales et d'un poste de livraison

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE EN DATE DU 29 AVRIL 2026 A LE PLOYRON (60)

Horaires prévus de cette réunion 18h30 à 20h30

La Société Eléments est représentée par

Monsieur Maxime DEVILLEMANDY : responsable régional

Monsieur Hugo CHEVALIER : Directeur commercial de la société

Madame Jacqueline Leclère – Commissaire enquêteur ouvre la réunion à 18h30

Après s'être présentée, elle explique le principe de la consultation en insistant sur le fait que le dossier sera alimenté au fur et à mesure durant les trois mois, sur le registre dématérialisé. Elle invite les personnes présentes à s'exprimer l'une après l'autre, après s'être présentées.

Une rétroprojection est destinée à permettre de suivre les explications de la société par la diffusion de cartographies explicatives. La forte luminosité de la salle n'a pas favorisé une lecture optimale.

Les représentants de la Société Eléments ont ensuite fait une présentation générale de la Société puis ont décliné quelques points essentiels :

- Le contexte réglementaire de la Loi Industrie Verte
- Le rappel de promesses de Monsieur le Premier Ministre : souveraineté en matière d'électricité, mixité nucléaire et renouvelable.
- L'Identification de la zone – La Topographie et le choix
- Première Rencontre des Maires en mai 2021

36 personnes habitant la commune de Le Ployron mais aussi les communes voisines telles que Frestoy Vaux – Godenvillers – Maignelay Montigny, pour celles qui se sont identifiées, ont participé à cette réunion.

Ainsi que Monsieur Balaine, président de l'association VENT DEBOUT

Présentation

Le premier projet était en deux parties Est-Ouest ; la commune de Le Ployron souhaitait une implantation à l'Est.

Un seul pôle est requis pour éviter l'encerclement.

Le pôle Est a été abandonné dans la mesure où il n'a pas été possible de réunir l'ensemble des accords fonciers pour réaliser un projet économiquement viable.

Initialement 13 machines étaient prévues ; 4 sont maintenues à l'Ouest.

La Société rappelle que ce site potentiel ne recense aucune contrainte patrimoniale ; aucune contrainte faune-flore ; des enjeux faibles sur l'avifaune.

Monsieur Balaine – Vent Debout souligne que le rapport de la MRAE est sur le site de la DREAL et non encore sur le registre dématérialisé. Ce rapport relève notamment un fort impact des chiroptères.

Sur le couloir de migration des oiseaux, Monsieur Balaine note une différence notable entre deux études sur le nombre d'oiseaux

En réponse, la Société Eléments précise que la réponse à la MRAE est en cours. Le travail de la MRAE ne peut être apprécié qu'avec le contradictoire. Par ailleurs, l'Etat mandate le bureau d'études pour s'assurer que les études sont respectées. Aucun développeur ne mettrait une éolienne où il y a un enjeu fort (oiseaux). Les inventaires avec les données scientifiques sont disponibles.

Données cartographiques : Un doute est émis sur l'insertion de la totalité des parcs éoliens.

Eléments - Tous les projets, hormis les arrêtés de refus, sont insérés dans l'étude.

Monsieur Balaine – Vent Debout - Tous les projets sont sur le site de la DREAL. Le tribunal de Douai autorise, à postériori, dans les ¾ des cas. Beaucoup de projets disparaissent des cartes car refusés mais ils seront acceptés.

Eléments – Taux d'acceptation à Douai 25%.

Quatre machines de 4,5 MW, d'une **hauteur totale de 165 mètres en bout de pales**. Leur production permettra d'alimenter 8 à 9000 foyers. L'impact paysager est moindre.

Monsieur Balaine – Vent Debout – La hauteur de 165m sera-t-elle respectée. Si les industriels arrêtent la fabrication d'ici 3 ans ?

Le 22 mars 2016, les préfets ont modifié la hauteur des éoliennes pour passer de 165m à 180m et augmenter la puissance de 58% sur demande modificative non opposable faite auprès des préfets.

Eléments : Il existe un marché de l'occasion des turbines. L'Allemagne revend des turbines de 165m. La hauteur de 165m ne pourra être dépassée étant donné la distance de 550m avec les habitations.

La salle - Une attestation est demandée à la société pour le respect du nombre et de la hauteur.

L'encerclement fera que nous en verrons 6 voire 12 et non 4. Beaucoup de promoteurs et d'autres viendront s'ajouter.

Démagogique car politique ; sensation d'être manipulé. Présentation en 2h d'un document de 2500 pages.

La pollution visuelle est incontestable.

Demande intervalle de 1000m et non 500m entre habitation et éolienne.

Éléments : La Société apporte des compléments au rapport mais ne le résume pas.

Etude acoustique

Les tests sur le vent n'ont pas été réalisés à l'Ouest.

Éléments – La direction du vent permet de faire des implantations de machines. Un document explicatif est dans le dossier.

La salle – Pourquoi les capteurs sont-ils cachés ?

Éléments – Nous demandons accord du propriétaire. Les capteurs sont placés dans des endroits où l'on ne capte pas de bruits résiduels.

La salle – Vous maîtrisez la modification du vent ?

Éléments – Selon le diamètre des pales et le mats une droite est tracée SO/NE
5 décibels le jour et 3 décibels la nuit sont autorisés – S'il y a dépassement, un système de bridage existe. La possibilité de faire intervenir un spécialiste en cas de dépassement et de demander le bridage est une solution.

Distance et saturation

La salle – Le pays regorge d'espaces immenses sans éolienne.

Éléments – C'est pour des raisons aéronautiques le plus souvent. L'armée de l'air, l'aviation civile ou encore la sécurité nationale sont consultées.

Monsieur Balaine – Vent Debout – comptabilise 50 éoliennes dans un rayon de 6kms et 380 à 400 éoliennes dans un rayon de 20 kms ; en comptant les refus.

Se reporter au courrier de Monsieur Xavier Bertrand inséré dans le registre numérique.

En mai 2022 les distances entre deux parcs étaient de 70kms – Le lobby éolien a fait réduire à 30kms. En Allemagne des demandes pour l'allongement des distances sont formulées.

Eléments – La comparaison avec l'Allemagne est difficile étant donné la différence de hauteur des turbines.

Il n'y a plus de nouveaux développements à une distance inférieure à 70Kms. L'armée a droit de veto.

La salle – Nous sommes obligés de subir. Le choix des implantations est lié aux individus. Certaines villes sont protégées par la réalité humaine.

L'argent

La salle – Qui profite ?

Eléments – 200 000€ de retombées locales (Communes ; communautés de communes ; région ...Un document explicatif fait partie du dossier présenté à la consultation.

Un bon énergie de 150€/an soit un total de 18 600€ pour les riverains est prévu. La prise en compte du quotient familial est à l'étude.

La salle – C'est une carotte dont nous n'avons pas besoin. Le résultat va être la désertification des campagnes.

150€ fixe pendant 25 ans sans revalorisation ?

Au cas où la Société Eléments devait cesser son activité, le développeur suivant maintiendra t'il les 150€ ?

Qui pourrait impacter les retombées financières – La politique du gouvernement ?

Eléments – La revalorisation est en discussion. Le développeur qui rachèterait la Société reprendrait toutes les autorisations.

Sur le plan fiscal la société paie au MWh – Elle travaille avec RTE -

Madame l'adjointe au maire de Le Ployron informe que les brochures concernant les propositions d'indemnisation de la société Eléments, vont partir vers les communes et les habitants sous peu.

Immobilier

La salle - La baisse de la valeur immobilière est estimée entre 20% et 30%.

Monsieur Balaine – Vent Debout – La diminution importante de la valeur des maisons n'attirera pas de nouveaux habitants. Nous nous dirigeons vers des villages vieillissants.

Bruit et usure du matériel

La salle – On paie le KWh plus cher là où il y a des éoliennes.

Éléments – Il n’y a pas d’impact sur la facture de la consommation d’électricité.

La durée de vie des machines est de 40 ans. Durant toute la vie du projet, le développeur doit entretenir les machines et respecter les engagements pris.

Monsieur Balaine – Vent Debout – Les éoliennes sont changées entre 13 et 15 ans sans que la population soit nécessairement consultée.

Éléments – Aucune projection n’est possible au-delà de 2030.

Impact paysager – Les cônes de visibilité sur le potentiel parc du Ployron

Éléments - Le parc du Ployron n’a pas d’impact sur les 16 hameaux à l’entour. 5 sont plus impactés dont 3 avec une augmentation du champ visuel. 11 pour lesquels il n’y a pas d’impact.

La salle – 46 éoliennes autour ; 58 aujourd’hui avec toutes celles en instruction et 62 si le parc du Ployron est accepté.

Monsieur Balaine – Vent Debout – Plus l’environnement est saturé, plus on peut ajouter des éoliennes.

Travaux et passage des engins et des câbles

La salle – La convention des servitudes n’est pas signée car l’opposition est majoritaire. Le conseil municipal ne passera pas outre.

Éléments – Les départementales ne posent pas de problématique particulière. Le passage n’est pas prévu sur les communes. Une étude est en cours.

La salle – Pourquoi en est-on là au niveau des municipalités pour avoir donné des autorisations ?

Fin de la réunion à 21h15

Compte rendu établi le 3 mai 2026

Madame Leclère commissaire enquêteur désignée pour cette consultation

